

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 19 juillet 2021

Le 19 juillet 2021, à 20h, s'est réuni le conseil municipal dans la salle de la mairie, suivant la convocation adressée le 15/07/2021.

Etaient Présents : Mmes MICHEL-EBERLAND-SUSSELIN-DURAND-GIL- SOUBEYRAND-DEMOMENT

Mrs MARAINE-CHAMPETIER-CERVINO

Absent : VINCENT Pascal

Secrétaire de séance : Mme EBERLAND

Délibération relative au transfert des écritures comptables de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas à la commune de Lanas relatif à la voirie communale.

Mme la Maire informe le conseil que la Communauté de communes du Vinobre exerçait la compétence Voirie sur l'ensemble de son territoire sans définir ce qui était du ressort de l'intercommunalité ou de la commune alors que la Communauté de communes du Pays d'Aubenas-Vals n'intervenait que sur la voirie intercommunale.

Dans le cadre de la fusion, la nouvelle structure (Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas) a enregistré comptablement les opérations de voirie des deux entités.

Afin d'exercer sa compétence voirie uniquement sur des zones intercommunales, un travail en 2017 a été effectué au sein de la CCBA par la commission Travaux, voirie, bâtiments et réseaux divers » pour définir les voies communales et intercommunales.

Il fallait tirer les conséquences comptables de cette répartition par l'intégration patrimoniale des immobilisations correspondantes. Suite à un recensement opéré avec M. le Trésorier, les montants relatifs à la voirie communale en ce qui concerne la commune de Lanas sont les suivants :

Dépenses	Recettes Voirie communale	
Voirie communale Compte 21751	Subvention Département Compte 1323	FCTVA Compte 10222
113 510,42 €	25 778,34 €	17 746,54 €

Ces opérations comptables ne sont pas budgétaires et n'ont aucun impact en terme financier sur les trésoreries de la commune ou de la CCBA. Afin que les services du Trésor d'Aubenas puissent mettre en œuvre ces écritures non budgétaires, il est nécessaire de leur transmettre un certificat administratif co-signé des exécutifs de chaque collectivité détaillant les fiches d'inventaire concernées.

Le Conseil municipal, DECIDE, par 10 voix pour, d'autoriser Mme la Maire à signer tout document relatif au transfert des écritures comptables de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas à la commune de LANAS pour ce qui correspond à la voirie municipale dont le certificat annexé.

Rapports des diverses commissions et syndicats :

-SICTOBA : réunion le 30.06.21 Visite de l'usine Optimale par les participants. Le tri des O.M est insuffisant.(60% de rejets)

Le bureau d'études Verdicité va étudier l'intérêt pour le Sictoba de prendre en charge la collecte en complément du tri qu'elle effectue déjà.

-Commission Economie, Tourisme, Agriculture, le 06.07.21.

Seules 5 communes étaient représentées. Projet de création d'un lieu de vente tenu par un groupement d'agriculteurs. Le P.A.T (Plan Alimentaire Territorial) est mis en route, mais il manque du monde pour lancer le projet.

-Conseil communautaire le 12 juillet :

Le FPIC sera versé aux communes. Des subventions dans le cadre du plan Rebond ont été demandées à la CAF pour la crèche les Galopins à Vallon et la micro-crèche les Elfes à Orgnac à raison de 250 € par place.

-Projet pour le plateau des Gras : une réunion en Visio s'est déroulée le 06 juillet avec une précision sur la zone à aménager en fonction des contraintes écologiques aéronautiques. Une prochaine réunion est prévue le 20.07 à la CCGA avec les différents acteurs concernés.

-Divers :

-Un QR Code mémoriel va être installé sur la tombe d'Henri Charrière, dit Papillon.

Au cours de l'été, des animations sont prévues, le contexte sanitaire nous imposera peut-être des modifications dans leur organisation.

-Le secrétariat de mairie sera fermé au public du 31 juillet au 26 août.

Le prochain conseil est prévu le 13 septembre 2021 à 20h

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h.